Cour des comptes

Chambres régionales
& territoriales des comptes

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 5 octobre 2016

ENTITÉS ET POLITIQUES PUBLIQUES

L'ACCÈS DES JEUNES À L'EMPLOI
Construire des parcours, adapter les aides

La structure du marché du travail en France pénalise tout particulièrement les jeunes. Leur durée d'accès à un emploi stable s'est allongée ; ils sont plus confrontés à la précarité dans l'emploi et au temps partiel subi ; leur taux de pauvreté est élevé. Depuis plusieurs décennies, de très nombreuses aides, mises en œuvre par des opérateurs multiples, ont été déployées pour corriger cette situation. Ce système d'aides publiques présente un coût élevé (10,5 Md€ en 2015) et croissant, mais les résultats obtenus du point de vue de l'accès à un emploi durable ne sont à la mesure ni des objectifs affichés, ni des moyens mobilisés.
Les juridictions financières préconisent de concentrer davantage les aides publiques sur les jeunes les plus éloignés de l'emploi et de privilégier les réponses rapides et les dispositifs intensifs. Leur rapport comprend sept cahiers territoriaux : Est-Ensemble, Le Creusot – Montceau-Les-Mines, Limoux, Saint-Étienne, Seine-Eure / Haute-Normandie, Thiers et Toulouse.

Des jeunes confrontés à des difficultés croissantes d'accès à l'emploi

L'accès des jeunes à l'emploi connaît une détérioration tant quantitative que qualitative. Ceux-ci sont confrontés à des difficultés croissantes qui se traduisent par un taux élevé de chômage, une inadéquation entre la qualification acquise et l'emploi obtenu, souvent précaire. Ces difficultés sont plus aigües, dans des proportions très importantes, pour les jeunes dépourvus de qualification reconnue, issus de l'immigration ou résidant dans les territoires urbains et ruraux les plus défavorisés.
Le caractère dual du marché du travail désavantage les entrants par rapport aux actifs installés dans l'emploi. L'insuffisance de la formation initiale, son inadéquation aux besoins de l'appareil productif et l'absence de contact préalable avec le monde de l'entreprise expliquent aussi cette situation.

Une priorité marquée, des résultats décevants

Trois leviers sont utilisés pour répondre aux difficultés d'accès des jeunes à l'emploi : l'aide directe à l'emploi, l'accompagnement et la formation. Mais ils le sont, conjointement ou séparément, selon des modalités très diverses dans les nombreux dispositifs proposés aux jeunes au niveau national, régional et local, auxquels se sont ajoutés récemment les emplois d'avenir et la Garantie jeunes.
En termes d'accès à l'emploi, les solutions les plus intensives et courtes – Garantie jeunes et dispositifs de la deuxième chance – s'avèrent relativement plus efficaces que l'accompagnement de longue durée par Pôle emploi ou les missions locales. L'insertion des bénéficiaires des contrats aidés dans le secteur marchand est bien meilleure que dans le secteur non marchand. Or moins d'un tiers des crédits d'accompagnement sont aujourd'hui orientés vers les modalités les plus intensives et les plus efficaces du point de vue de l'accès à un emploi durable.

Des aides insuffisamment adaptées aux besoins des jeunes et des employeurs

De nouveaux dispositifs plus ambitieux, mais aussi plus coûteux, ont été créés ; l'accompagnement des jeunes a été intensifié. De façon générale, les pouvoirs publics ont cherché à accroître l'accès des jeunes à la formation, déterminant fondamental de l'accès à l'emploi, mais également à multiplier les contacts avec le monde du travail.
En dépit de ces évolutions, trois critiques principales demeurent à l'encontre de ces dispositifs :

- la sélectivité des publics est insuffisante pour l'accompagnement et, à un moindre degré, pour les contrats aidés ;
- l'intensité de l'accompagnement des jeunes est insuffisante et le suivi des jeunes y est peu effectif ;
- le contenu en formation est globalement limité.

La Cour préconise d'accorder une moindre priorité aux contrats aidés, qui engendrent des effets d'aubaine dans les secteurs privé comme public, et de recourir davantage aux formes classiques d'alternance.

Une organisation plus cohérente pour une meilleure performance

La gestion des aides publiques en faveur de l'accès des jeunes à l'emploi fait apparaître d'importantes faiblesses. Les dispositifs nationaux sont, bien souvent, développés sans tenir compte des besoins réels des jeunes, ni de l'expérience de dispositifs antérieurs. Les dispositifs sont devenus trop nombreux. Les différents acteurs territoriaux doivent s'unir et les démarches de concertation être renforcées, le bassin d'emploi constituant l'échelon de proximité le plus opérationnel. Le suivi des jeunes est insuffisant, de même que la prise en compte des résultats dans la définition des dispositifs et l'allocation des moyens. Enfin, les opérateurs ne sont pas soumis à une régulation de leurs financements en fonction des résultats de l'accompagnement qu'ils mettent en œuvre et des caractéristiques de leurs publics.

Recommandations

La Cour formule 12 recommandations visant notamment à :

- réduire la durée des contrats aidés, en particulier des emplois d'avenir ;
- faciliter la transition des contrats aidés vers des formations ;
- redéployer progressivement les crédits budgétaires des contrats aidés du secteur non marchand vers les dispositifs d'accompagnement les plus intensifs, comme la Garantie jeunes ou les dispositifs de deuxième chance, ainsi que vers les formations en alternance.

Lire le rapport

CONTACTS PRESSE :
Ted Marx ▪ Directeur de la communication ▪ **T** 01 42 98 55 62 ▪ tmarx@ccomptes.fr
Denis Gettliffe ▪ Responsable des relations presse ▪ **T** 01 42 98 55 77 ▪ dgettliffe@ccomptes.fr

@Courdescomptes ccomptes